

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE
Rue Albert 1^{er} ,16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2013.

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre -Président ;

Mme et MM. M. VAN EYCK-GEORGIEN, J-M ROUFFART, J-F. WANTEN, L. FOSSOUL, Echevins ;

Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;

Mmes et MM. P. BRICTEUX, F. FOSSOUL, L. ALFIERI, Y. FASTRE, B. SCHUTZ, M-E. HAIDON, P. LEMESTRE, R. LEJEUNE, O. SALMON, T. BELTRAN-MEJIDO, Conseillers ;

Mme Catherine DAEMS, Secrétaire Communale.

Excusés : Mme Fabienne FOSSOUL.

Séance publique

La séance est ouverte à 20h00.

1. Aéroport de Bierset. Informations.

Néant.

2. Piscine communale. Informations.

Monsieur le Bourgmestre explique que messieurs BRICTEUX et BOUQUEGNEAUX ont revu le cahier spécial des charges relatif à la filtration et qu'une rencontre avec l'auteur de projet est prévue ce 28 juin à 10h00. Il indique que pour pouvoir installer les nouveaux dispositifs de filtration, il est nécessaire de construire un nouveau local technique, ce qui prendra du temps et que par conséquent, une réouverture de la piscine est envisagée pour septembre ou octobre 2013, conditionnée par des réparations au niveau du bassin. Une demande d'autorisation pour ces travaux a été introduite auprès d'INFRASPORTS. Il espère pouvoir ouvrir pendant une année scolaire.

Madame HAIDON se demande s'il ne faudrait pas prendre contact rapidement avec les clubs et les écoles afin de les avertir.

Monsieur le Bourgmestre répond que c'est prématuré, car le scénario qu'il vient d'exposer reste du domaine du conditionnel.

Madame HAIDON demande quand on peut espérer obtenir une réponse d'INFRASPORTS.

Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il l'ignore mais qu'il fait le maximum pour pouvoir rouvrir le plus rapidement possible.

3. Procès-verbal de la séance publique du 23 mai 2013 – Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique, à l'unanimité moins deux abstentions de mesdames VAN EYCK et HAIDON, absentes lors de cette séance, ADOPTE le procès-verbal de la séance publique du conseil communal du 23 mai 2013.

4. CPAS. Compte de l'exercice 2012. Adoption.

Madame SACRE donne les résultats du compte, lesquels sont dans le rouge.

Ces résultats s'expliquent par :

- une augmentation des frais de personnel (les gens avancent en âge) ;
- une augmentation des frais de fonctionnement (hausse de 4 % par rapport à 2011) ;
- une augmentation du prix des denrées alimentaires ;
- un fonctionnement de plus en plus intense de l'aide sociale générale et de la médiation de dettes ;
- une diminution des subsides.

Madame SACRE déclare qu'au sein du Conseil de l'action sociale, il faudra discuter d'économies à réaliser. Elle ajoute qu'au service extraordinaire, le déficit s'explique par des recettes qui ne pourront être inscrites que par le biais de la modification budgétaire.

Monsieur Thierry BELTRAN MEJIDO entre en séance.

Monsieur SALMON indique avoir constaté que les dépenses étaient incompressibles et il demande ce que la Présidente envisage quand elle parle de pistes : pertes de certains services, d'emplois, ...

Madame SACRE répond qu'il n'entre pas dans les intentions de la majorité de licencier du personnel et qu'en ce qui concerne les autres pistes, il est trop tôt pour en parler.

Monsieur SALMON déclare qu'ECOLO a remarqué une diminution des recettes de l'ordre de 30.000 € au niveau de la MRS.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'une commission devra être mise sur pied pour examiner différentes pistes en matière budgétaire.

Monsieur SALMON répond qu'ECOLO attend d'y être invité.

Madame HAIDON constate que certains services ont des problèmes, p. ex. les repas à domicile, mais elle tient à dire que CIT+PS souhaite le maintien de ce service. Elle voudrait aussi savoir quel est le patrimoine immobilier du CPAS.

Madame SACRE énonce les biens appartenant au CPAS : l'immeuble abritant les services administratifs, la MRS, l'immeuble où se trouve le commissariat de police, des terrains à Verlaine qui font l'objet d'un bail à ferme.

Madame HAIDON voudrait connaître le planning relatif à la construction de la nouvelle maison de repos.

Madame SACRE indique que les marchés publics pour le gros œuvre et les ascenseurs devraient être attribués le 11 juillet 2013 et qu'un appel d'offres restreint est en cours pour la cuisine, l'électricité, la géothermie, ... et que l'attribution de ces marchés devrait avoir lieu le 11 septembre 2013.

Le Conseil, réuni en séance publique,

A L'UNANIMITE moins trois abstentions du groupe CIT+PS ;

ADOPTE les Comptes annuels de l'exercice 2012 du CPAS, arrêtés aux chiffres suivants :

Résultat budgétaire de l'exercice

Ordinaire :	- 48.518,01 €
Extraordinaire :	-757.571,32 €
Total général :	-806.089,33 €

Résultat comptable de l'exercice

Ordinaire :	-32.046,52 €
Extraordinaire :	534.917,30 €
Total général :	502.870,78 €

5. Comptabilité communale. Compte de l'exercice 2012. Adoption.

Monsieur WANTEN commente le Compte. Il fait remarquer :

- une augmentation de 2,16 % des dépenses de personnel par rapport à 2011 (les frais de personnel ne subissent pas une forte hausse en raison du nombre réduit de personnel nommé) ;
- en matière de dépenses de transfert : perte de 80.000 € au fonds des communes et 158.000 € à reporter au prochain exercice en matière d'additionnels au précomptes immobilier en raison d'un retard de perception de la part du fédéral ;
- une augmentation des coûts de téléphonie résultant de la location d'une nouvelle centrale et de l'utilisation de fibres optiques ;
- au service voirie : dépense moindre que prévue à l'article 421/124-02 (achat d'outillage), diminution des dépenses pour le combustible et les véhicules, dépassement au niveau du crédit budgétaire relatif aux prestations de tiers voirie en raison des travaux réalisés rue du Vieux-Logis ;
- au centre culturel : diminution des dépenses en matière de combustible ;
- Conseil consultatif des aînés : dépense moindre que prévu ;
- Cellule technique de SUR-LES-BOIS : diminution des dépenses mais aussi diminution des recettes (opération blanche) ;
- Non-valeurs en matière de taxes immondices et égouts (familles nombreuses, statut BIM, ...), additionnels (dégrèvements accordés par le SPF Finances) ;
- Subside de l'ONE pour la plaine de jeux plus important que prévu.

Au service extraordinaire, Monsieur WANTEN, liste les principaux investissements.

Monsieur SALMON exprime la même inquiétude que pour le CPAS : il constate une augmentation générale des dépenses et une diminution des recettes. Il voudrait savoir si de nouvelles rentrées fiscales ou des suppressions de personnel sont envisagées.

Monsieur le Bourgmestre n'est pas en mesure de répondre actuellement mais il pense qu'il faut gérer prioritairement les dépenses et au niveau des recettes, attendre de plus amples renseignements quant à ce qui va se passer au niveau du fédéral. Il déclare qu'il faudra réfléchir à des solutions ensemble.

Monsieur SALMON suggère, par souci de transparence, de publier les comptes et les modifications budgétaires sur le site internet communal, comme le font d'ailleurs beaucoup de communes.

Monsieur le Bourgmestre répond que l'on consultera les pouvoirs locaux afin de savoir ce que l'on peut faire en la matière.

Le Conseil,

A L'UNANIMITE ;

ADOpte les comptes annuels de l'exercice 2012 de la Commune, comprenant le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe. Les divers résultats se présentent comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Droits constatés	6.923.810,25	2.159.553,10	9.083.363,35
= Non-Valeurs	45.512,69	35.173,54	80.686,23
= Droits constatés net	6.878.297,56	2.124.379,56	9.002.677,12
- Engagements	6.282.542,39	2.485.723,74	8.768.266,13
= Résultat budgétaire de l'exercice	595.755,17	-361.344,18	234.410,99
Droits constatés	6.923.810,25	2.159.553,10	9.083.363,35
- Non-Valeurs	45.512,69	35.173,54	80.686,23
= Droits constatés net	6.878.297,56	2.124.379,56	9.002.677,12
- Imputations	6.140.146,07	2.152.964,31	8.293.010,38
= Résultat comptable de l'exercice	738.151,49	-28.484,75	709.666,74
Engagements	6.282.542,39	2.485.723,74	8.768.266,13
- Imputations	6.140.146,07	2.152.864,31	8.293.010,38
= Engagements à reporter de l'exercice	142.396,32	332.859,43	475.255,75

6. Comptabilité communale. 1^{re} série de modifications budgétaires de l'exercice 2013. Adoption.

Les résultats de la modification budgétaire sont projetés sur grand écran.

Monsieur WANTEN juge interpellant le résultat global de la modification.

Monsieur le Bourgmestre, au niveau de la cotisation de responsabilisation, indique que des projections budgétaires ont été réalisées afin de connaître l'impact de nouvelles nominations parmi le personnel : les nouvelles ne sont pas bonnes.

Madame HAIDON demande si l'on atteint le taux de couverture requis en matière de coût-vérité des déchets.

Monsieur le Bourgmestre répond par l'affirmative.

Monsieur WANTEN passe en revue les principaux postes de la modification budgétaire.

Madame HAIDON voudrait savoir ce que l'on entend par « indemnités pour engrais ».

Monsieur WANTEN explique que dans le cadre de la vente d'herbes, la Commune doit des indemnités pour apport d'engrais à l'agriculteur qui cultivait précédemment les terrains.

Monsieur SALMON constate une augmentation des frais de GSM.

Monsieur WANTEN répond que la Commune possède des abonnements qui sont à renégocier avec les opérateurs, ce qu'il va faire.

Monsieur SALMON remarque qu'un crédit est consacré à l'achat d'une épée.

Monsieur le Bourgmestre déclare que l'on acquiert une œuvre d'art chaque année.

Monsieur SALMON, au sujet des animations à la bibliothèque, demande si un programme sera élaboré.

Monsieur FOSSOUL répond affirmativement en précisant que tout est piloté par la bibliothèque de WAREMME.

Monsieur WANTEN énumère les différents investissements ainsi que les recettes inscrits au service extraordinaire.

Madame HAIDON constate une augmentation de la dépense et de la recette relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique du centre culturel.

Monsieur WANTEN explique qu'au départ, la commune devait recevoir un subside UREBA et que ce subside s'est transformé en un emprunt pris en charge par l'autorité subsidiante (emprunt CRAC). La différence entre la dépense et l'emprunt est financée au moyen d'un prélèvement.

Monsieur LEMESTRE demande s'il est vraiment nécessaire de vendre le terrain situé rue Baillesse.

Monsieur le Bourgmestre répond que cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur mais qu'il faut essayer de trouver des ressources pour financer l'extraordinaire et éviter de recourir à l'emprunt, ce qui engendre des charges à l'ordinaire.

Madame HAIDON souhaite disposer d'un listing complet des propriétés communales.

Monsieur le Bourgmestre précise que cette liste figure dans le budget.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

A l'unanimité moins deux abstentions du groupe ECOLO (abstentions dans l'attente de la constitution de la commission finances) ;

Décide :

Le budget ordinaire est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	6.939.227,34	6.760.269,52	178.957,82	6.939.227,34	6.760.269,52	178.957,82			
Augmentation	151.011,80	153.948,02	-2.936,22	151.011,80	153.948,02	-2.936,22			
Diminution	1.202,13	235.534,16	234.332,03	1.202,13	235.534,16	234.332,03			
Résultat	7.089.037,01	6.678.683,38	410.353,63	7.089.037,01	6.678.683,38	410.353,63			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2013 après la M.B. n°1

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	700,00	14.569,55	25.569,55	40.839,10	0	40.839,10
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	500,00	2.000,00	0	2.500,00	0	2.500,00
059 Assurances	30.187,50	32.971,62	0	0	63.159,12	0	63.159,12
123 Administration générale	1.018.605,79	225.440,90	5.943,69	32.065,28	1.282.055,66	0	1.282.055,66
129 Patrimoine privé	0	8.190,00	0	0	8.190,00	0	8.190,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	500,00	331.135,71	15.265,28	346.900,99	0	346.900,99
399 Justice - Police	33.469,40	2.550,00	513.541,87	0	549.561,27	0	549.561,27
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	839.202,48	300.535,62	21.403,40	183.515,62	1.344.657,12	0	1.344.657,12
599 Commerce - Industrie	0	8.308,74	10.748,35	0	19.057,09	0	19.057,09
699 Agriculture	0	5.835,88	0	0	5.835,88	0	5.835,88
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(7 35)	0	4.000,00	1.468,00	0	5.468,00	0	5.468,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	40.149,12	14.417,03	46,55	0	54.612,70	0	54.612,70
789 Education Popul. et Arts	138.657,82	177.159,74	184.412,98	70.783,47	571.014,01	0	571.014,01
799 Cultes	0	0	25.358,40	2.350,99	27.709,39	0	27.709,39
839 Sécurité et Assist. sociale	40.614,49	117.540,07	888.931,43	30.024,02	1.077.110,01	0	1.077.110,01
849 Aide sociale et familiale	0	0	998,00	0	998,00	0	998,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	100,00	0	100,00	0	100,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
876 Désinfect.-Nett.- Immond.	8.615,66	58.120,00	342.843,90	0	409.579,56	0	409.579,56
877 Eaux usées	0	27.000,00	0	204.435,10	231.435,10	0	231.435,10
879 Cimetières- Protec.environ.	252.621,54	52.566,44	587,73	0	305.775,71	0	305.775,71
939 Logement - Urbanisme	47.579,80	19.100,00	46,55	52.029,75	118.756,10	0	118.756,10
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	2.449.703,60	1.055.436,04	2.344.136,11	616.039,06	6.465.314,81		6.465.314,81
Balances exercice propre					Déficit	72.420,45	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		124.304,13
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		6.589.618,94
069 Prélèvements							89.064,44
Total général							6.678.683,38
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2013 après la M.B. n°1

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	50,00	271.624,81	135,00	271.809,81	0	271.809,81
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	1.316.837,32	0	1.316.837,32	0	1.316.837,32
049 Impôts et Redevances	0	3.832.682,33	0	3.832.682,33	0	3.832.682,33
059 Assurances	2.000,00	7.000,00	0	9.000,00	0	9.000,00
123 Administration générale	10.540,20	56.249,38	0	66.789,58	0	66.789,58
129 Patrimoine privé	2.110,00	0	19,57	2.129,57	0	2.129,57
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	26.007,38	0	26.007,38	0	26.007,38
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	8.120,00	20.000,00	0	28.120,00	0	28.120,00
599 Commerce - Industrie	88.150,20	44.924,87	66.362,99	199.438,06	0	199.438,06
699 Agriculture	5.577,49	0	0	5.577,49	0	5.577,49
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(7 35)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	950,00	17.820,00	0	18.770,00	0	18.770,00
789 Education Popul. et Arts	64.973,40	104.786,23	0	169.759,63	0	169.759,63
799 Cultes	0	0	378,17	378,17	0	378,17
839 Sécurité et Assist. sociale	86.329,05	118.566,56	0	204.895,61	0	204.895,61
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.- Immond.	1.396,00	2.520,00	0	3.916,00	0	3.916,00
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières- Protec.environ.	0	208.016,53	0	208.016,53	0	208.016,53
939 Logement - Urbanisme	0	28.766,88	0	28.766,88	0	28.766,88
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	270.196,34	6.055.802,29	66.895,73	6.392.894,36		6.392.894,36
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		696.142,65
	Excédent				571.838,52	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		7.089.037,01
069 Prélèvements						0
Total général						7.089.037,01
Résultat général	Boni				410.353,63	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Dépenses	Compt e généra l	Ancien Montant	Majorati on	Diminuti on	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2011							
040/301- 01/2011	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>RBT TAXES</i>	67111		159,50		159,50	
040/301- 02/2011	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>RBT TAXES</i>	67111		61,00		61,00	
104/123- 02/2011	Fournitures administratives pour consommation directe <i>FACTURE PAULY</i>	60711		3,42		3,42	
767/301- 01/2011	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>SUBSIDE BIBLIOTHEQUE</i>	67111		1.766,23		1.766,23	
Exercice 2012							
000/113- 01/2012	Cotis. patr. à l'ONSSAPL pour le personnel communal <i>COTISATION DE RESPONSABILISATION</i>	62201	35.753,00	45.205,00		80.958,00	
040/301- 01/2012	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>RBT TAXES</i>	67111		3.286,50		3.286,50	
040/301- 02/2012	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>RBT TAXES</i>	67111		2.739,00		2.739,00	
050/117- 01/2012	Primes d'assurance loi Crédit reporté : 1376,5 <i>COTIS DEFINITIVE ACCID TRAVAIL</i>	62701	1.376,50	365,60		365,60 1.376,50	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
050/124-08/2012	Assurances responsabilité civile Crédit reporté : 29,89 <i>REGUL RC GENERALE DES VILLES ET COMMUNEEES</i>	61509	29,89	1.394,39		1.394,39 29,89	
104/113-01/2012	Cotis. patr. à l'ONSSAPL pour le personnel communal <i>REGULARISATION</i>	62201		,01		,01	
101/124-08/2012	Assurances diverses (RC, vol, incendie, mobilier, etc...) <i>ASSUR ACCID CORPORELS/COLLEGE</i>	61509		27,27		27,27	
300/122-48/2012	Indemnités pour autres prestations <i>AMENDES ADMINISTRATIVES</i>	61209		33,00		33,00	
761/125-02/2012	entretien batiments plaine de jeux Crédit reporté : 799,11 <i>RBT PDUITS ENTRETIEN AU CPAS</i>	60713	799,11	62,50		62,50 799,11	
761/125-06/2012	Prestations de tiers pour les bâtiments <i>BUANDERIE AU CPAS</i>	61331		163,62		163,62	
761/125-13/2012	gaz pour les batiments Crédit reporté : 938,28 <i>REGUL ANNUELLE</i>	61333	938,28	1.841,89		1.841,89 938,28	
761/332-02/2012	Subsides aux organismes au service des ménages <i>SOLDE SUBSIDE SCOUTS 2012</i>	63212		28,00		28,00	
876/435-01/2012	COTISATION A INTRADEL Crédit reporté : 11675,04 <i>SOLDE 4E TRIM SERV COMPL</i>	63617	11.675,04	2.382,64		2.382,64 11.675,04	
8791/111-01/2012	Traitements du personnel communal <i>REGULARISATION</i>	62001		,01		,01	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
8791/113- 01/2012	Cotis. patr. à l'ONSSAPL pour le personnel communal <i>REGULARISATION</i>	62201		.01		.01	
	Total articles millésimés		35.753,00	59.519,59		95.272,59	
	Total exercices antérieurs		64.784,54	59.519,59		124.304,13	

Exercice propre**Groupe fct : 069 Prélèvements**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78	Prélèvements						
060/955-01	Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves extra. <i>Ajustement du montant pour cimetières 2011 (-36,635,56) + Subvention E/O à la FE de St-Georges (+15000,00)+Ajustement du montant pour cimetières 2012 (-5900)</i>	68505	116.600,00		27.535,56	89.064,44	
060/957-01	Prélèvements du service ordinaire pour l'extraordinaire <i>CREDIT SANS OBJET</i>		171.000,00		171.000,00		
069/000/78	Total Prélèvements		287.600,00		198.535,56	89.064,44	
069/00075	Total Prélèvements		287.600,00		198.535,56	89.064,44	

Groupe fct : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
104/111-01	Traitement personnel communal <i>Fin de fonction d'un agent</i>	62001	236.822,78		4.812,08	232.010,70	
104/111-02	traitement A.P.E. <i>1/4 temps supplémentaire pour un agent</i>	62002	341.670,96	10.936,60		352.607,56	
104/112-01	Pécule de vacances du personnel communal <i>ADAPTATION SUIVANT PAIEMENT DU PECULE</i>	62101	16.304,49	81,21		16.385,70	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
104/112-02	Pécule de vacances des agents contractuels subvent. <i>ADAPTATION SUIVANT PAIEMENT DU PECULE</i>	62102	24.252,15		3,55	24.248,60	
104/113-02	Cotisations patronales ONSSAPL des agents contr. subv. <i>1/4 temps supplémentaire pour un agent</i>	62202	19.543,64	625,57		20.169,21	
123/000/70	Total Personnel		1.011.778,04	11.643,38	4.815,63	1.018.605,79	
000/71	Fonctionnement						
101/123-11	Frais de téléphone <i>FACTURES PROXIMUS</i>	61312	850,00	120,00		970,00	
101/124-08	Mandataires : assurance responsabilité civile <i>REGULARISATION</i>	61509	1.011,22	5,67		1.016,89	
104/123-06	prestation de tiers frais de bureau <i>INTERV/TIMBREUSE</i>	61311	900,00	250,00		1.150,00	
104/123-11	frais de téléphone <i>CREDIT INSUF</i>	61312	17.000,00	2.500,00		19.500,00	
104/123-12	mat. et mob. de bureau <i>TROP PREVU</i>	61313	5.000,00		1.800,00	3.200,00	
104/123-15	Frais de procédure et de poursuites <i>RECUPERATION DE TAXES</i>	61319	5.000,00	2.500,00		7.500,00	
104/125-02	fournitures bâtiment maison <i>CALE TROP PREVU</i>	60713	10.000,00		4.000,00	6.000,00	
1041/125-48	achat oeuvre d'art/décoration maison <i>CALE ACHAT EPEE DE DOMMARTIN</i>	61339	1.200,00	300,00		1.500,00	
123/000/71	Total Fonctionnement		225.565,23	5.675,67	5.800,00	225.440,90	
000/72	Transferts						
104/332-01	Cotisation à l'union des villes et des communes <i>TROP PREVU</i>	63212	5.203,86		51,52	5.152,34	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
123/000/72	Total Transferts		5.995,21		51,52	5.943,69	
123/00073	Sous-Total Administration générale		1.275.403,76	17.319,05	10.667,15	1.282.055,66	
123/00075	Total Administration générale		1.275.403,76	17.319,05	10.667,15	1.282.055,66	

Groupe fct : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
124/125-02	Fournitures pour batiment privés <i>AMENAGT SOLOVAZ 12</i>	60713	600,00	4.500,00		5.100,00	
124/125-12	Fournitures d'électricité pour les bâtiments <i>ABONT POUR BATIMENTS PRIVES</i>	61332	120,00	300,00		420,00	
129/000/71	Total Fonctionnement		3.390,00	4.800,00		8.190,00	
129/00073	Sous-Total Patrimoine privé		3.390,00	4.800,00		8.190,00	
129/00075	Total Patrimoine privé		3.390,00	4.800,00		8.190,00	

Groupe fct : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
300/121-01	Frais de déplac. et de séjour du pers. com. et mandataires <i>DEPLCT AGENT CONSTATATEUR</i>	61101		50,00		50,00	
380/123-17	Frais de formation du personnel <i>RECYCLAGE CROIX ROUGE</i>	61319		650,00		650,00	
399/000/71	Total Fonctionnement		1.850,00	700,00		2.550,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
399/00073	Sous-Total Justice - Police		548.861,27	700,00		549.561,27	
399/00075	Total Justice - Police		548.861,27	700,00		549.561,27	

Groupe fct : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
421/112-01	Pécules de vacances personnel communal <i>ADAPTATION SUIVANT PAIEMENT DU PECULE</i>	62101	6.010,74		7,52	6.003,22	
421/112-02	Pécule de vacances des A.P.E. <i>ADAPTATION SUIVANT PAIEMENT DU PECULE</i>	62102	42.596,39		42,43	42.553,96	
499/000/70	Total Personnel		839.252,43		49,95	839.202,48	
000/71	Fonctionnement						
421/123-11	frais téléphone <i>CREDIT INSUF</i>	61312	2.400,00	500,00		2.900,00	
421/125-12	électricité pour batiments <i>TROP PREVU</i>	61332	3.400,00		500,00	2.900,00	
421/127-02	achat pour véhicules <i>TROP PREVU</i>	60715	12.000,00		1.500,00	10.500,00	
421/127-12	Location du matériel de transport <i>LOC TRACTOPELLE</i>	61343	5.000,00	1.125,62		6.125,62	
421/140-13	fourn.neige et verglas <i>COMMANDE DE SEL</i>	61353	12.600,00	4.000,00		16.600,00	
426/140-06	Entretien de l'éclairage public <i>REEMPLCT LUMINAIRES R.ASTRID</i>	61351	2.700,00	2.000,00		4.700,00	
499/000/71	Total Fonctionnement		294.910,00	7.625,62	2.000,00	300.535,62	
000/7x	Dette						

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
421/211-01	Intérêts emprunts <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013 + ING - DIMINUTION TAUX + 2 EMPRUNTS A CONTRACTER</i>	65104	64.524,27		2.741,42	61.782,85	
421/911-01	Rembours. emprunts contractés à charge de la commune <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	64103	106.748,63		211,15	106.537,48	
423/211-01	Intérêts Emprunt <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	489,30	178,78		668,08	
499/000/7x	Total Dette		186.289,41	178,78	2.952,57	183.515,62	
499/00073	Sous-Total Commun. - Voirie - Cours D'eau		1.341.855,24	7.804,40	5.002,52	1.344.657,12	
499/00075	Total Commun. - Voirie - Cours D'eau		1.341.855,24	7.804,40	5.002,52	1.344.657,12	

Groupe fct : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
521/124-02	Brocante de l' ascension <i>TROP PREVU</i>	60712	2.000,00		562,97	1.437,03	
563/124-02	fournitures techniques marché public <i>REPAR COFFRETS ELECTRIQUES</i>	60712	250,00	850,00		1.100,00	
599/000/71	Total Fonctionnement		8.021,71	850,00	562,97	8.308,74	
000/72	Transferts						

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
521/301-02	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>RBT EEMPLCTS</i> <i>BROCANTE</i>	67111	68,00	272,00		340,00	
561/332-01	Contribution Maison du Tourisme Amay <i>CREDIT INSUF</i>	63212	1.314,80	40,80		1.355,60	
599/000/72	Total Transferts		10.435,55	312,80		10.748,35	
599/00073	Sous-Total Commerce - Industrie		18.457,26	1.162,80	562,97	19.057,09	
599/00075	Total Commerce - Industrie		18.457,26	1.162,80	562,97	19.057,09	

Groupe fct : 699 Agriculture

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
621/122-04	Droits d'auteur, honoraires et indem. artistes, professeurs <i>CONFERENCE /</i> <i>AGRICULTURE</i>	61204		121,00		121,00	
621/122-48	Indemnités pour autres prestations <i>INDEMNITES ARRIERES-</i> <i>ENGRAIS</i>	61209		3.549,83		3.549,83	
621/124-06	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction <i>FAUCHAGE D'HERBES</i>	61321		2.165,05		2.165,05	
699/000/71	Total Fonctionnement			5.835,88		5.835,88	
699/00073	Sous-Total Agriculture			5.835,88		5.835,88	
699/00075	Total Agriculture			5.835,88		5.835,88	

Groupe fct : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
767/121-01	frais déplacement-séjours <i>CREDIT INSUF</i>	61101	125,00	50,00		175,00	
767/123-02	frais de bureau <i>CREDIT INSUF</i>	60711	50,00	50,00		100,00	
767/123-11	frais de téléphone <i>TROP PREVU</i>	61312	600,00		100,00	500,00	
767/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe <i>FOURNITURES POUR ANIMATIONS</i>	60712	400,00	1.710,00		2.110,00	
767/124-06	Animations <i>ANIMATIONS A LA BIBLIOTHEQUE</i>	61321		1.710,00		1.710,00	
767/125-12	électricité pour les bâtiments <i>CREDIT INSUF</i>	61332	270,00	50,00		320,00	
767/000/71	Total Fonctionnement		10.947,03	3.570,00	100,00	14.417,03	
767/00073	Sous-Total Bibliothèques publiques		51.142,70	3.570,00	100,00	54.612,70	
767/00075	Total Bibliothèques publiques		51.142,70	3.570,00	100,00	54.612,70	

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
761/111-01	Traitements du personnel communal <i>MONITEURS SUPPLEMENTAIRES</i>	62001	17.590,00	1.660,00		19.250,00	
7611/111-01	Traitements du personnel communal (stage multisports) <i>CREDIT INSUF</i>	62001	1.000,00	100,00		1.100,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
764/111-02	traitement APE <i>Reprise d'un agent au 1er février 2013, Incapacité de travail (2 mois) d'un agent, Congé sans solde au 1er mars pour un agent.</i>	62002	81.803,44	6.784,43		88.587,87	
764/113-02	cot. patr.onssapl APE <i>Reprise d'un agent au 1er février 2013, Incapacité de travail (2 mois) d'un agent, Congé sans solde au 1er mars pour un agent.</i>	62202	4.679,29	390,10		5.069,39	
789/000/70	Total Personnel		129.723,29	8.934,53		138.657,82	
000/71	Fonctionnement						
761/123-17	Frais de formation du personnel <i>Formation d'un animateur supplémentaire</i>	61319	150,00	150,00		300,00	
7611/124-02	PLAINE DE PAQUES <i>CREDIT INSUF</i>	60712	250,00	140,00		390,00	
7612/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe <i>MEMORIAL VANDAMME</i>	60712		100,00		100,00	
7612/124-22	Frais de voyages scolaires, excursions, classes de plein air <i>MEMORIAL VANDAMME</i>	61327		420,00		420,00	
7612/125-12	Fournitures d'électricité pour les bâtiments <i>MAISON DES JEUNES CREDIT INSUF</i>	61332	1.370,00	150,00		1.520,00	
762/125-02	Fournitures pour batiment foyer culturel <i>CREDIT INSUF (</i> <i>JEANFILS)</i>	60713	650,00	1.000,00		1.650,00	
762/125-03	achat de combustible <i>PASSAGE AU GAZ</i>	60714	16.000,00		5.000,00	11.000,00	
762/125-13	Fournitures de gaz pour les bâtiments <i>PASSAGE GAZ NATUREL</i>	61333		5.000,00		5.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
764/125-02	Achat de fournitures pour les bâtiments de la piscine <i>CLEFS POUR ENTREPRENEURS+PRISE TRIPHASE</i>	60713		178,67		178,67	
764/125-06	Prestations de tiers pour les bâtiments de la piscine <i>DIF CONTRATS D'ENTRETIEN</i>	61331	1.941,06	500,00		2.441,06	
7641/124-02	fournitures pour association sportive <i>ACHAT TAPIS ROULANT</i>	60712	500,00	1.000,00		1.500,00	
773/125-12	Electricité pour la fontaine <i>CREDIT INSUF</i>	61332	100,00	100,00		200,00	
789/000/71	Total Fonctionnement		173.421,07	8.738,67	5.000,00	177.159,74	
000/72	Transferts						
761/332-02	Subsides aux groupements de jeunesse <i>AJUSTEMENT SUBSIDE SCOUTS</i>	63212	462,00	98,00		560,00	
762/332-03	Subsides aux associations de pensionnés <i>AJUSTEMENT DU CREDIT</i>	63212	2.032,00	48,00		2.080,00	
7624/332-03	Subsides aux organismes <i>QP MATERIEL CULTUREL</i>	63212	848,00	46,60		894,60	
763/301-02	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>RBT/ ANNULATION LOCATION SALLE</i>	67111		400,00		400,00	
764/332-01	cotisation AES <i>CREDIT INSUF</i>	63212	100,00	50,00		150,00	
789/000/72	Total Transferts		183.770,38	642,60		184.412,98	
000/7x	Dette						
761/211-01	Intérêts d'emprunts <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	2.934,75		674,56	2.260,19	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
762/212-01	Ch. finan. des emp. à charge de l'autorité supérieure <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65144	4,13	,27		4,40	
764/211-01	Intérêts Emprunt contracté à charge de la commune <i>1 EMPRUNT A CONTRACTER</i>	65104	9.519,17	3.454,95		12.974,12	
789/000/7x	Total Dette		68.002,81	3.455,22	674,56	70.783,47	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		554.917,55	21.771,02	5.674,56	571.014,01	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		554.917,55	21.771,02	5.674,56	571.014,01	

Groupe fct : 799 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
7903/435-01	CONTRIB F.E. ST.GEORGES <i>TROP PREVU</i>	63617	9.818,05		144,32	9.673,73	
799/000/72	Total Transferts		25.502,72		144,32	25.358,40	
000/7x	Dette						
790/211-01	Intérêts Emprunt contracté à charge de la commune <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	221,41	297,79		519,20	
799/000/7x	Total Dette		2.053,20	297,79		2.350,99	
799/00073	Sous-Total Cultes		27.555,92	297,79	144,32	27.709,39	
799/00075	Total Cultes		27.555,92	297,79	144,32	27.709,39	

Groupe fct : 839 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
835/125-06	Prestation de tiers pour bâtiments de la Galipette <i>TROP PREVU</i>	61331	4.000,00		2.000,00	2.000,00	
839/000/71	Total Fonctionnement		119.540,07		2.000,00	117.540,07	
000/72	Transferts						
835/332-03	Avance à l'ASBL La Galipette	63212	25.000,00	25.000,00		50.000,00	
839/000/72	Total Transferts		863.931,43	25.000,00		888.931,43	
000/7x	Dette						
835/211-01	Intérêts emp à charge commune <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	10.384,75		1.941,16	8.443,59	
835/212-01	Ch. finan. des emp. à charge de l'autorité supérieure <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65144	14,04	3,26		17,30	
839/000/7x	Total Dette		31.961,92	3,26	1.941,16	30.024,02	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		1.056.047,91	25.003,26	3.941,16	1.077.110,01	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		1.056.047,91	25.003,26	3.941,16	1.077.110,01	

Groupe fct : 876 Désinfect.-Nett.-Immond.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
876/111-01	Traitements du personnel communal	62001	2.656,80		2.656,80		
876/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL pour le personnel communal	62201	133,08		133,08		

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
8761/111-01	Traitements étudiants "propreté"	62001	10.181,00		2.240,60	7.940,40	
8761/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL étudiants propretél	62201	862,26		187,00	675,26	
876/000/70	Total Personnel		13.833,14		5.217,48	8.615,66	
000/71	Fonctionnement						
8761/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe <i>JOURNEE PROPLETE + ETE SOLIDAIRE</i>	60712	1.200,00	3.250,00		4.450,00	
876/000/71	Total Fonctionnement		54.870,00	3.250,00		58.120,00	
876/00073	Sous-Total Désinfect.-Nett.- Immond.		411.547,04	3.250,00	5.217,48	409.579,56	
876/00075	Total Désinfect.-Nett.- Immond.		411.547,04	3.250,00	5.217,48	409.579,56	

Groupe fct : 877 Eaux usées

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/7x	Dette						
877/211-01	Intérêts Emprunt contracté à charge de la commune <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	88.839,23		5.688,44	83.150,79	
8771/211-01	Charge financière des emprunts à charge de la commune <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	65104	1.059,98	219,16		1.279,14	
877/000/7x	Total Dette		209.904,38	219,16	5.688,44	204.435,10	
877/00073	Sous-Total Eaux usées		236.904,38	219,16	5.688,44	231.435,10	
877/00075	Total Eaux usées		236.904,38	219,16	5.688,44	231.435,10	

Groupe fct : 879 Cimetières-Protéc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
8791/121-01	Frais de déplac. et de séjour du pers. com. et mandataires <i>RBT FRAIS DEPLCTS PERSONNEL SOWAER</i>	61101		500,00		500,00	
8791/124-12	Location et entretien des fournitures techniques <i>LOC CANON A CHALEUR</i>	61321		279,51		279,51	
8791/127-12	Location du matériel de transport <i>LOC CAMIONNETTE</i>	61343		1.260,00		1.260,00	
879/000/71	Total Fonctionnement		50.526,93	2.039,51		52.566,44	
879/00073	Sous-Total Cimetières- Protéc.environ.		303.736,20	2.039,51		305.775,71	
879/00075	Total Cimetières- Protéc.environ.		303.736,20	2.039,51		305.775,71	

Groupe fct : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/7x	Dette						
922/211-01	Intérêts des emprunts à charge de la commune <i>1 EMPRUNT A CONTRACTER</i>	65104	8.689,14	655,56		9.344,70	
939/000/7x	Total Dette		51.374,19	655,56		52.029,75	
939/00073	Sous-Total Logement - Urbanisme		118.100,54	655,56		118.756,10	
939/00075	Total Logement - Urbanisme		118.100,54	655,56		118.756,10	
	Total Dépenses		6.760.269,52	153.948,02	235.534,16	6.678.683,38	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/66	Exercices antérieurs						
000/951-01	Boni du service ordinaire <i>RESULTAT COMPTE 2012</i>		592.039,56	3.715,61		595.755,17	
/000/66	Total Exercices antérieurs		592.039,56	3.715,61		595.755,17	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2012							
040/364-24/2012	Taxe sur la diffusion publicitaire <i>ENROLEMENT EN 2013</i>	70140		49.511,26		49.511,26	
04004/364-48/2012	Taxes diverses sur les entreprises (NIGHT-SHOP) <i>ROLE 2013</i>	70140		1.100,00		1.100,00	
0401/363-03/2012	Taxe sur l'enlèvement et traitement des immondices <i>VIDANGES SUP ENROLEES EN 2013</i>	70130		44.797,24		44.797,24	
764/106-01/2012	Notes de crédit et ristournes du service ordinaire <i>NOTE DE CREDIT SWDE POUR LA PISCINE REGUL 2012</i>	77100		428,98		428,98	
834/465-48/2012	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure <i>SUBV CCA 2012</i>	73405		1.250,00		1.250,00	
	Total articles millésimés			97.087,48		97.087,48	

	Total exercices antérieurs		595.339,56	100.803,09		696.142,65	
--	----------------------------	--	------------	------------	--	------------	--

Exercice propre**Groupe fct : 009 Recettes & dépenses générales**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
000/465-05	Contrib. à l'Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	207.608,97	3.322,09		210.931,06	
009/000/61	Total Transferts		268.302,72	3.322,09		271.624,81	
009/00063	Sous-Total Recettes & dépenses générales		268.487,72	3.322,09		271.809,81	
009/00065	Total Recettes & dépenses générales		268.487,72	3.322,09		271.809,81	

Groupe fct : 049 Impôts et Redevances

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
040/364-32	Taxe banques et inst.financ. <i>ADAPTATION SUIVANT ROLE 2013</i>	70140	1.787,50	137,50		1.925,00	
049/000/61	Total Transferts		3.832.544,83	137,50		3.832.682,33	
049/00063	Sous-Total Impôts et Redevances		3.832.544,83	137,50		3.832.682,33	
049/00065	Total Impôts et Redevances		3.832.544,83	137,50		3.832.682,33	

Groupe fct : 059 Assurances

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
050/380-01	Dédommagements assurance : accidents de travail <i>AJUSTEMENT SUIVANT ACCIDENTS DE TRAVAIL</i>	77100	5.000,00	2.000,00		7.000,00	
059/000/61	Total Transferts		5.000,00	2.000,00		7.000,00	
059/00063	Sous-Total Assurances		7.000,00	2.000,00		9.000,00	
059/00065	Total Assurances		7.000,00	2.000,00		9.000,00	

Groupe fct : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
1011/161-48	RBT CPAS ASSURANCE- PENSION PRESIDENT <i>AJUSTEMENT</i>	71309	2.472,17	49,49		2.521,66	
104/161-48	Récup.diverses relatives à la fonction <i>RECETTE SOUS ESTIMEE</i>	71309	100,00	50,00		150,00	
123/000/60	Total Prestations		10.440,71	99,49		10.540,20	
000/61	Transferts						
1041/465-05	Contrib. à l'Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	23.392,56	374,32		23.766,88	
1041/485-02	Contrib. des autres P.P. dans les frais de personnel <i>AJUSTEMENT SUIVANT INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73619	13.723,08		224,59	13.498,49	
123/000/61	Total Transferts		56.099,65	374,32	224,59	56.249,38	
123/00063	Sous-Total Administration générale		66.540,36	473,81	224,59	66.789,58	
123/00065	Total Administration générale		66.540,36	473,81	224,59	66.789,58	

Groupe fct : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
124/163-01	Location d'immeubles au privé <i>LOC SOLOVAZ 12</i>	71320	360,00	1.750,00		2.110,00	
129/000/60	Total Prestations		360,00	1.750,00		2.110,00	
129/00063	Sous-Total Patrimoine privé		379,57	1.750,00		2.129,57	
129/00065	Total Patrimoine privé		379,57	1.750,00		2.129,57	

Groupe fct : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
300/465-05	Contrib. à l'Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	17.544,42	280,74		17.825,16	
399/000/61	Total Transferts		25.726,64	280,74		26.007,38	
399/00063	Sous-Total Justice - Police		25.726,64	280,74		26.007,38	
399/00065	Total Justice - Police		25.726,64	280,74		26.007,38	

Groupe fct : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
421/161-01	Vente de cahiers des charges <i>RECETTE SURESTIMEE</i>	71301	1.000,00		500,00	500,00	
421/161-48	Récupération diverses à la fonction	71309	2.500,00	5.000,00		7.500,00	
499/000/60	Total Prestations		3.620,00	5.000,00	500,00	8.120,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
499/00063	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		23.620,00	5.000,00	500,00	28.120,00	
499/00065	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		23.620,00	5.000,00	500,00	28.120,00	

Groupe fct : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
521/366-01	brocante de l'ascension <i>AJUSTEMENT RECETTES BROCANTE</i>	70160	10.000,00	716,00		10.716,00	
599/000/61	Total Transferts		44.208,87	716,00		44.924,87	
599/00063	Sous-Total Commerce - Industrie		198.722,06	716,00		199.438,06	
599/00065	Total Commerce - Industrie		198.722,06	716,00		199.438,06	

Groupe fct : 699 Agriculture

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
621/161-02	VENTE D'HERBES ALBERT 1ER VENTE D'HERBES	71302	3.343,00	1.657,00		5.000,00	
699/000/60	Total Prestations		3.920,49	1.657,00		5.577,49	
699/00063	Sous-Total Agriculture		3.920,49	1.657,00		5.577,49	
699/00065	Total Agriculture		3.920,49	1.657,00		5.577,49	

Groupe fct : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
767/465-02	subvention communauté française <i>SUBVENTION SUITE A LA RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE(4418,93) + SUBVENTION ANIMATIONS (3420,00)</i>	73405	9.981,07	7.838,93		17.820,00	
767/000/61	Total Transferts		9.981,07	7.838,93		17.820,00	
767/00063	Sous-Total Bibliothèques publiques		10.931,07	7.838,93		18.770,00	
767/00065	Total Bibliothèques publiques		10.931,07	7.838,93		18.770,00	

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
7641/161-48	Produits et récupérations divers relatifs à la fonction <i>QP ATHENE</i>	71309	500,00	1.000,00		1.500,00	
789/000/60	Total Prestations		63.973,40	1.000,00		64.973,40	
000/61	Transferts						
762/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	75144	14,04		9,64	4,40	
789/000/61	Total Transferts		104.795,87		9,64	104.786,23	
789/00063	Sous-Total Education Popul. et Arts		168.769,27	1.000,00	9,64	169.759,63	
789/00065	Total Education Popul. et Arts		168.769,27	1.000,00	9,64	169.759,63	

Groupe fct : 839 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
835/380-48	Récup avance à la Galipette	71309	25.000,00	25.000,00		50.000,00	
835/464-01	Remb. par l' Autorité sup.des charges fin.des emprunts <i>AJUSTEMENT SUIVANT PREVISIONS BUDGETAIRES 2013</i>	75144	14,04	3,26		17,30	
835/465-05	Contrib.l' Autorité sup.pour les pers.contract.subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	11.696,28	187,16		11.883,44	
839/000/61	Total Transferts		93.376,14	25.190,42		118.566,56	
839/00063	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		179.705,19	25.190,42		204.895,61	
839/00065	Total Sécurité et Assist. sociale		179.705,19	25.190,42		204.895,61	

Groupe fct : 879 Cimetières-Protéc.environ.

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
8791/465-05	Contrib.l' Autorité sup.pour les pers.contract.subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	29.240,70	467,90		29.708,60	
8791/485-02	Contrib.des autres P.P.dans les frais de personnel <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73619	86.441,59		467,90	85.973,69	
879/000/61	Total Transferts		208.016,53	467,90	467,90	208.016,53	
879/00063	Sous-Total Cimetières- Protéc.environ.		208.016,53	467,90	467,90	208.016,53	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
879/00065	Total Cimetières- Protec.environ.		208.016,53	467,90	467,90	208.016,53	

Groupe fct : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
930/465-05	Contrib. l' Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE 2013 (+46,79/points)</i>	73405	23.392,56	374,32		23.766,88	
939/000/61	Total Transferts		28.392,56	374,32		28.766,88	
939/00063	Sous-Total Logement - Urbanisme		28.392,56	374,32		28.766,88	
939/00065	Total Logement - Urbanisme		28.392,56	374,32		28.766,88	
	Total Recettes		6.939.227,34	151.011,80	1.202,13	7.089.037,01	

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

A l'unanimité moins deux abstentions du groupe ECOLO (dans l'attente de la constitution de la commission finances) ;

Décide :

Le budget extraordinaire est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	3.420.749,31	3.420.623,76	125,55	3.420.749,31	3.420.623,76	125,55			
Augmentation	1.001.594,10	696.735,83	304.858,27	1.001.594,10	696.735,83	304.858,27			
Diminution	236.741,22	65.741,22	-171.000,00	236.741,22	65.741,22	-171.000,00			
Résultat	4.185.602,19	4.051.618,37	133.983,82	4.185.602,19	4.051.618,37	133.983,82			

**Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2013 après la M.B.
n°1**

Fonctions	Transferts 000/90	Investisse ments 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélève ments 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	40.670,34	0	40.670,34	0	40.670,34
129 Patrimoine privé	0	0	0	0	0	0
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	14.987,61	0	0	14.987,61	0	14.987,61
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	1.336.558,18	0	1.336.558,18	0	1.336.558,18
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(7 35)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	1.487.385,00	0	1.487.385,00	0	1.487.385,00
799 Cultes	17.890,09	0	0	17.890,09	0	17.890,09
839 Sécurité et Assist. sociale	0	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investisse ments 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélève ments 000/98	Total 000/95
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.- Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	11.245,18	11.245,18	0	11.245,18
879 Cimetières- Protec.environ.	0	111.164,44	0	111.164,44	0	111.164,44
939 Logement - Urbanisme	0	170.000,00	0	170.000,00	0	170.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	32.877,70	3.155.777,96	11.245,18	3.199.900,84		3.199.900,84
Balances exercice propre	Déficit				0	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordin aire		421.535,34
	Déficit				205.075,35	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordin aire		3.621.436,18
069 Prélèvements						430.182,19
Total général						4.051.618,37
Résultat général	Mali				0	

**Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2013 après la M.B.
n°1**

Fonctions	Transferts 000/80	Investisse ments 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélève ments 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	15.000,00	0	0	15.000,00	0	15.000,00
129 Patrimoine privé	0	330.050,00	0	330.050,00	0	330.050,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	619.719,40	73.000,00	441.876,96	1.134.596,36	0	1.134.596,36
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(7 35)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	930.521,00	0	773.228,21	1.703.749,21	0	1.703.749,21
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investisse ments 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélève ments 000/88	Total 000/85
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.- Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières- Protec.environ.	27.500,00	28.000,00	0	55.500,00	0	55.500,00
939 Logement - Urbanisme	136.000,00	75.000,00	0	211.000,00	0	211.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.728.740,40	506.050,00	1.215.105,17	3.449.895,57		3.449.895,57
Balances exercice propre				Excédent	249.994,73	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordin aire		216.459,99
				Excédent	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordin aire		3.666.355,56
069 Prélèvements						519.246,63
Total général						4.185.602,19
Résultat général				Boni	133.983,82	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/96	Exercices antérieurs						
000/992-51	Mali du service extraordinaire <i>Résultat budgétaire du compte 2012</i>		36.085,59	325.258,59		361.344,18	
/000/96	Total Exercices antérieurs		36.085,59	325.258,59		361.344,18	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2010							
421/615-52/2010	Non valeurs de subsides d'investiss. acc.par l'Aut.sup.			968,00		968,00	
20090005	<i>ENTRETIEN VOIRIES (NAU+CARREFOUR CIMETIERE/TERWAGNE) NV suivant décompte du pouvoir subsidiant</i>	15411		968,00		968,00	
762/615-52/2010	Non valeurs de subsides d'investiss. acc.par l'Aut.sup.			17.569,93		17.569,93	
20090022	<i>Amélioration efficience énergétique Centre culturel Subside sous forme d'emprunt CRAC - financement alternatif pour investissements économiseurs d'énergie Non-valeur du montant du subside constaté en 2010</i>	15411		17.569,93		17.569,93	
835/615-52/2010	Non valeurs de subsides d'investiss. acc.par l'Aut.sup.			4.154,54		4.154,54	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2012 421/731-60/2012	20090021 <i>Amélioration efficacité énergétique Galipette Subside sous forme d'emprunt CRAC - financement alternatif pour investissements économiseurs d'énergie</i>	15411		4.154,54		4.154,54	
	Travaux de voirie en cours d'exécution			88,16		88,16	
	20120022 <i>Crédit d'impulsion 2011 (cheminements piétons) Solde travaux crédit d'impulsion 2011</i>	24031		88,16		88,16	
	Total articles millésimés			22.780,63		22.780,63	
	Total exercices antérieurs		73.496,12	348.039,22		421.535,34	

Exercice propre**Groupe fct : 069 Prélèvements**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/98	Prélèvements						
060/955-51	Prélèv. de l'extra. pour le fonds de réserves extra. <i>Impuls 2011 (+88,16), ordin (-79,66), tractop. (-5226,00), camion. (-5400,00), Impuls 2012 (+75,305,53)+(990,75), serveur (+12500,00), CC (+9138,47), coord(834,90), NV (968), +834,90, FE(2890,09)</i>	68605	338.171,95	92.010,24		430.182,19	
069/000/98	Total Prélèvements		338.171,95	92.010,24		430.182,19	
069/00095	Total Prélèvements		338.171,95	92.010,24		430.182,19	

Groupe fct : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
101/742-53	Achats de matériel informatique		750,00		79,66	670,34	
20130005	<i>Achat d'un ordinateur Ajustement suivant facture</i>	23131	750,00		79,66	670,34	
104/742-53	Achats de matériel informatique		7.500,00	12.500,00		20.000,00	
20130013	<i>Serveur Ajustement suivant offre</i>	23131	7.500,00	12.500,00		20.000,00	
123/000/91	Total Investissements		28.250,00	12.500,00	79,66	40.670,34	
123/00093	Sous-Total Administration générale		28.250,00	12.500,00	79,66	40.670,34	
123/00095	Total Administration générale		28.250,00	12.500,00	79,66	40.670,34	

Groupe fct : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution		202.070,00	225.305,53		427.375,53	
20130015	<i>Crédit d'impulsion 2012</i> <i>Crédit d'impulsion 2012</i>	24031		225.305,53		225.305,53	
421/733-60	Honor. plans d'aménag. urban. en cours		3.000,00	990,75		3.990,75	
20130015	<i>Crédit d'impulsion 2012</i> <i>Coordinateur crédit</i> <i>d'impulsion 2012</i>	24041		990,75		990,75	
421/743-98	Achats de véhicules spéciaux et divers		65.000,00		5.226,00	59.774,00	
20130001	<i>Achat d'un tractopelle</i> <i>Ajustement suivant facture</i>	23291	65.000,00		5.226,00	59.774,00	
499/000/91	Total Investissements		1.115.487,90	226.296,28	5.226,00	1.336.558,18	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.115.487,90	226.296,28	5.226,00	1.336.558,18	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.115.487,90	226.296,28	5.226,00	1.336.558,18	

Groupe fct : 799 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/90	Transferts						
7902/522-52	Subsides en capital aux ASBL au service des ménages			2.890,09		2.890,09	
20130018	<i>Subvention E/O à la FE de</i> <i>DOMMARTIN</i> <i>SUBVENTION E/O A LA</i> <i>FE DE DOMMARTIN</i>	25221		2.890,09		2.890,09	
7903/522-52	Subsides en capital aux ASBL au service des ménages			15.000,00		15.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
20130019	<i>Subvention E/O à la FE de St-Georges</i> <i>SUBVENTION E/O FE DE ST-GEORGES</i>	25221		15.000,00		15.000,00	
799/000/90	Total Transferts			17.890,09		17.890,09	
799/00093	Sous-Total Cultes			17.890,09		17.890,09	
799/00095	Total Cultes			17.890,09		17.890,09	

Groupe fct : 879 Cimetières-Protéc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
878/723-60	Aménagements en cours d'exécution des bâtiments		146.600,00		55.035,56	91.564,44	
20120003	<i>Aménagements cimetières 2011</i> <i>Ajustement selon attribution</i>	24021	91.600,00		36.635,56	54.964,44	
20120004	<i>Aménagements cimetières 2012</i> <i>MODIFICATION SUIVANT ESTIMATION DU PROJET</i>	24021	55.000,00		18.400,00	36.600,00	
8791/743-52	Achats d'autos et de camionnettes		25.000,00		5.400,00	19.600,00	
20130004	<i>Achat de camionnette - cellule SLB</i> <i>Ajustement suivant facture</i>	23221	25.000,00		5.400,00	19.600,00	
879/000/91	Total Investissements		171.600,00		60.435,56	111.164,44	
879/00093	Sous-Total Cimetières-Protéc.environ.		171.600,00		60.435,56	111.164,44	
879/00095	Total Cimetières-Protéc.environ.		171.600,00		60.435,56	111.164,44	
	Total Dépenses		3.420.623,76	696.735,83	65.741,22	4.051.618,37	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Recettes	Compt e généra l	Ancien Montant	Majorati on	Diminuti on	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2004 421/961-51/2004	Emprunts à charge de la commune			15.812,40		15.812,40	
20060001	<i>Travaux rue R. Astrid Emprunt à contracter</i>	17101		15.812,40		15.812,40	
Exercice 2008 922/961-51/2008	Emprunts à charge de la commune			45.189,40		45.189,40	
20080002	<i>Logements à proximité future MRS Emprunt à contracter</i>	17101		45.189,40		45.189,40	
Exercice 2010 835/962-51/2010	Emprunts à charge de l'autorité supérieure			4.154,54		4.154,54	
20090021	<i>Amélioration efficience énergétique Galipette Subside sous forme d'emprunt CRAC - financement alternatif pour investissements économiseurs d'énergie</i>	17141		4.154,54		4.154,54	
Exercice 2012 421/961-51/2012	Emprunts à charge de la commune			107.698,65		107.698,65	
20110006	<i>Dts tirage 2010-2012 - Réfection rue de Bende Emprunt à contracter</i>	17101		107.698,65		107.698,65	
762/962-51/2012	Emprunts à charge de l'autorité supérieure			43.605,00		43.605,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
20090022	<i>Amélioration efficacité énergétique Centre culturel Subside sous forme d'emprunt CRAC - financement alternatif pour investissements économiseurs d'énergie</i>	17141		43.605,00		43.605,00	
	Total articles millésimés			216.459,99		216.459,99	
	Total exercices antérieurs			216.459,99		216.459,99	

Exercice propre**Groupe fct : 069 Prélèvements**

Article F/E/N°	Recettes	Compt e généra l	Ancien Montant	Majorati on	Diminuti on	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	Prélèvements sur le fonds de réserves extraordinaires		454.771,95	117.715,90	53.241,22	519.246,63	
20090005	<i>ENTRETIEN VOIRIES (NAU+CARREFOUR CIMETIERE/TERWAGNE) Dégats d'hiver 2008-2009</i>	78605		968,00		968,00	
20090015	<i>Achat école de Dommartin modification des voies et moyens c/Honoraires coordinateur ancienne école Dommartin (prévus par subsides en 2012 et non constaté)</i>	78605		834,90		834,90	
20090022	<i>Amélioration efficience énergétique Centre culturel</i>	78605		9.138,47		9.138,47	
20120003	<i>Aménagements cimetières 2011 Ajustement selon attribution</i>	78605	79.100,00		36.635,56	42.464,44	
20120004	<i>Aménagements cimetières 2012 ADAPTATION SUIVANT MODIFICATION DE LA DEPENSE ET DU SUBSIDE</i>	78605	27.500,00		5.900,00	21.600,00	
20120022	<i>Crédit d'impulsion 2011 (cheminements piétons) Solde travaux crédit d'impulsion 2011</i>	78605		88,16		88,16	
20130001	<i>Achat d'un tractopelle Ajustement suivant facture</i>	78605	65.000,00		5.226,00	59.774,00	
20130004	<i>Achat de camionette - cellule SLB Ajustement suivant facture</i>	78605	25.000,00		5.400,00	19.600,00	
20130005	<i>Achat d'un ordinateur Ajustement suivant facture</i>	78605	750,00		79,66	670,34	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
20130013	<i>Serveur Ajustement suivant offre</i>	78605	7.500,00	12.500,00		20.000,00	
20130015	<i>Crédit d'impulsion 2012 Crédit d'impulsion 2012 (75305,53) + coordinateur (990,75)</i>	78605		76.296,28		76.296,28	
20130018	<i>Subvention E/O à la FE de DOMMARTIN SUBVENTION E/O A LA FE DE DOMMARTIN</i>	78605		2.890,09		2.890,09	
20130019	<i>Subvention E/O à la FE de St-Georges SUBVENTION E/O FE DE ST-GEORGES</i>	78605		15.000,00		15.000,00	
060/997-51	Prélèvements du service ordinaire pour l'extraordinaire <i>Crédit sans objet suite à l'injection du résultat du compte 2012</i>		171.000,00		171.000,00		
069/000/88	Total Prélèvements		625.771,95	117.715,90	224.241,22	519.246,63	
069/00085	Total Prélèvements		625.771,95	117.715,90	224.241,22	519.246,63	

Groupe fct : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/81	Investissements						
124/761-52	Ventes de terrains à bâtir non bâtis		25.050,00	185.000,00		210.050,00	
20130017	<i>Terrain rue Baillese Vente de terrain rue Baillese</i>	22021		185.000,00		185.000,00	
129/000/81	Total Investissements		145.050,00	185.000,00		330.050,00	
129/00083	Sous-Total Patrimoine privé		145.050,00	185.000,00		330.050,00	
129/00085	Total Patrimoine privé		145.050,00	185.000,00		330.050,00	

Groupe fct : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compt e généra l	Ancien Montant	Majorati on	Diminuti on	Nouveau Montant	Admis
000/80 421/665-52	Transferts Subsides en capital de l'Aut.sup.pour investiss.spécifiques		345.962,90	150.000,00		495.962,90	
20130015	<i>Crédit d'impulsion 2012 Subsides Crédit d'impulsion 2012</i>	15411		150.000,00		150.000,00	
499/000/80	Total Transferts		469.719,40	150.000,00		619.719,40	
000/81 421/761-52	Investissements Ventes de terrains à bâtir non bâtis		38.000,00	20.000,00		58.000,00	
20130003	<i>Vente conciergerie Ajustement suivant offre d'achat</i>	22021	38.000,00	20.000,00		58.000,00	
499/000/81	Total Investissements		53.000,00	20.000,00		73.000,00	
499/00083	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		964.596,36	170.000,00		1.134.596,36	
499/00085	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		964.596,36	170.000,00		1.134.596,36	

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compt e généra l	Ancien Montant	Majorati on	Diminuti on	Nouveau Montant	Admis
000/82 764/961-51	Dette Emprunts à charge de la commune		535.810,00	237.418,21		773.228,21	
20110013	<i>Rénovation de la Piscine communale Emprunt à contracter</i>	17101	535.810,00	237.418,21		773.228,21	
789/000/82	Total Dette		535.810,00	237.418,21		773.228,21	
789/00083	Sous-Total Education Popul. et Arts		1.466.331,00	237.418,21		1.703.749,21	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
789/00085	Total Education Popul. et Arts		1.466.331,00	237.418,21		1.703.749,21	

Groupe fct : 879 Cimetières- Protec.environ.

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80 878/665-52	Transferts						
	Subsides en capital de l'Aut.sup.pour investiss.spécifiques		40.000,00		12.500,00	27.500,00	
20120004	Aménagements cimetières 2012 MODIFICATION DU MONTANT DU SUBSIDE	15411	27.500,00		12.500,00	15.000,00	
879/000/80	Total Transferts		40.000,00		12.500,00	27.500,00	
879/00083	Sous-Total Cimetières- Protec.environ.		68.000,00		12.500,00	55.500,00	
879/00085	Total Cimetières- Protec.environ.		68.000,00		12.500,00	55.500,00	

Groupe fct : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/81 922/762-53	Investissements						
	Ventes de bâtiments industriels et d'exploitation			75.000,00		75.000,00	
20130016	Presbytère de Dommartin Vente du presbytère de Dommartin	22141		75.000,00		75.000,00	
939/000/81	Total Investissements			75.000,00		75.000,00	
939/00083	Sous-Total Logement - Urbanisme		136.000,00	75.000,00		211.000,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
939/00085	Total Logement - Urbanisme		136.000,00	75.000,00		211.000,00	
	Total Recettes		3.420.749,31	1.001.594,10	236.741,22	4.185.602,19	

7. Fabrique d'Eglise de DOMMARTIN. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013. Avis.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Emet un avis favorable au sujet de la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de DOMMARTIN, se clôturant aux chiffres suivants :

Recettes : 6119,09 €

Dépenses : 6119,09 €

Subside extraordinaire de la commune : 2890,09 €.

8. Fabrique d'Eglise de SAINT-GEORGES. Compte de l'exercice 2012. Avis.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Emet un avis favorable au sujet du compte de l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, se clôturant aux chiffres suivants :

Recettes : 178211,18 €

Dépenses : 178211,18 €

9. ASBL Maison des Jeunes. Rapport d'activités et comptes 2012. Avis.

Madame SCHUTZ expose une synthèse du rapport d'activités. En ce qui concerne les comptes, elle fait observer que la Maison des jeunes se porte plutôt bien.

Madame HAIDON constate qu'en dehors des ateliers, la fréquentation de la Maison des Jeunes est en moyenne de 9 jeunes par jour, ce qui est très peu. Elle voudrait saluer le travail accompli par les animateurs des ateliers et préciser qu'au niveau des riverains de la plaine, cela se passe très bien. Elle demande si l'on a une idée du nombre de jeunes de la commune de la tranche d'âge visée par la Maison des Jeunes et estime, vu la faible fréquentation évoquée plus haut, que les horaires d'ouverture doivent être adaptés.

Madame SCHUTZ pense qu'il faut aussi que la MJ se déplace dans la Commune.

Madame HAIDON n'en disconvient pas mais insiste pour que l'on prévoise des heures d'ouverture le week-end.

Monsieur le Bourgmestre tient à préciser qu'il ne faut pas perdre de vue que d'un point de vue budgétaire, si l'on demande des efforts à la Commune et au CPAS, on devra aussi mettre à contribution tout le secteur associatif.

Monsieur BRICTEUX rappelle qu'à une époque, la MJ a été ouverte le samedi matin et que l'on a constaté qu'il n'y avait pas de fréquentation car les jeunes ont d'autres activités à ce moment là (sport, ...).

Madame HAIDON estime que ce point doit être discuté au sein de la MJ.

Monsieur SALMON est satisfait d'entendre que l'on va aller chercher les jeunes où ils se trouvent et il estime que l'horaire d'ouverture doit être discuté avec les jeunes. Il tient aussi à saluer le travail de l'équipe de la MJ.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le rapport d'activités et les comptes pour l'année 2012 de l'ASBL Maison des Jeunes de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE tels que présentés ;

EMET un avis favorable quant à ces documents.

10. ASBL Association Sportive de St-Georges. Rapport d'activités et comptes 2012. Avis.

Monsieur MAURISSEN, Coordinateur de l'ASSG, donne lecture du rapport d'activités et signale qu'au niveau des comptes, on enregistre une perte à l'exercice de 556,39 € qui s'explique par le fait que beaucoup d'investissements ont été réalisés avec des subsides mais que ces derniers n'ont été perçus que début 2013.

Madame HAIDON voudrait souligner l'organisation des stages sportifs et savoir si le rapport d'activités a été présenté à l'assemblée générale, au conseil d'administration et aux clubs.

Monsieur MAURISSEN répond qu'une réunion du bureau de l'ASBL s'est tenue ce mercredi 26/06/2013 et qu'il est prévu de présenter le rapport aux clubs en septembre prochain. Il ajoute que l'année prochaine, l'ordre de présentation sera respecté.

Madame HAIDON demande si Monsieur MAURISSEN a pu contacter les clubs qu'elle lui avait renseignés en vue de pouvoir leur octroyer un subside.

Monsieur MAURISSEN répond qu'il s'avère impossible de subsidier des clubs indépendants.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le rapport d'activités et les comptes pour l'année 2012 de l'ASBL Association Sportive de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE tels que présentés ;

EMET un avis favorable quant à ces documents.

11. Aménagement d'un espace multisports dans le cadre du programme « Sport de rue » d'INFRASPORTS –Comité d'accompagnement. Modification de la composition.

Madame HAIDON trouve regrettable l'absence de représentants de l'opposition du Conseil communal.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu sa décision d'aménager un espace multisports rue des Aubépines ;

Considérant que ces travaux peuvent être subsidiés par INFRASPORTS dans le cadre du programme « Sport de rue » à raison de 85 % ;

Considérant qu'un dossier de candidature va être introduit auprès d'INFRASPORTS et que la constitution d'un Comité d'accompagnement est une des conditions pour que le projet soit éligible ;

Revu la délibération du 05 juillet 2012 par laquelle le conseil communal a constitué le Comité d'accompagnement ;

Attendu que suite aux élections communales du 14/10/2012, Monsieur Olivier SALMON, élu conseiller communal, ne siège plus au CPAS et qu'il convient de le remplacer en qualité de représentant du Conseil de l'Action Sociale ;

Vu la candidature de Madame Charlotte HAMENDE, conseillère de l'action sociale ;

Attendu que le représentant de la Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale a changé ;

ADOPTE le Comité d'accompagnement pour le quartier constitué des rues des Aubépines, des Platanes, Freddy Terwagne et du Cimetière tel que figurant dans le tableau suivant :

Quartier : rue des Aubépines, rue des Platanes, rue Freddy Terwagne, rue du Cimetière.				
Qualité	Nom	Prénom	date naiss	adresse
Commune de St-Georges				
Conseil communal	Bricteux	Pierre	09.09.1962	rue Croix Hencotte, 10 à 4470 St-Georges
Conseiller Action Sociale	HAMENDE	Charlotte	28.12.1979	rue de la Bourse, 23/A à 4470 St-Georges
Echevin des sports	Rouffart	Jean-Michel	30.08.1959	rue Yernawe, 42A à 4470 St-Georges
employé CSLI	Maurissen	Hervé	01.11.1966	rue de la Bourse, 101 à 4470 St-Georges

habitante	Nys	Christine	23.08.1954	rue des Aubépines, 18 à 4470 St-Georges
habitant	Dessart	Claude	14.11.1946	rue Freddy Terwagne, 23 à 4470 St-Georges
Habitant (sportif)	Scifo	Anthony	26.06.1991	rue du parc, 57 à 4470 St-Georges
Habitante (sportive)	Dessart	Laurence	13.10.1968	rue du Cimetière, 38 à 4470 St-Georges
jeunes	Wilkin	Donovan	02.12.1995	rue des platanes,1 à 4470 St-Georges
jeunes	Wilkin	Dylan	02.12.1995	rue des platanes,1 à 4470 St-Georges
jeunes	Lamproye	Céline	09.05.1997	rue du Cimetière, 38 à 4470 St-Georges
Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale	SALHI	Mourad		
Direction Générale des routes et bâtiments (Infrasports)	Beckers	Françoise		

DESIGNE Monsieur Pierre BRICTEUX en qualité de Président du Comité d'accompagnement.

12. Agence Locale pour l'Emploi. Désignation d'un représentant communal pour la législature 2013-2018 en remplacement de Madame Laure SERET.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le décès inopiné de Madame Laure SERET, conseillère communale membre du groupe ENSEMBLE ;

Attendu qu'en séance du 27/02/2013, Madame SERET avait été désignée en qualité de représentante communale au sein de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi pour la législature 2013-2018 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu la candidature de Madame Fabienne FOSSOUL en qualité de représentante communale à l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi ;

A l'unanimité :

DESIGNE Madame Fabienne FOSSOUL en qualité de représentante communale à l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi pour la législature 2013-2018, ce, en remplacement de Madame Laure SERET.

13. IILE. Désignation d'un administrateur pour la législature 2013-2018.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le courrier du 1^{er} juin 2013 du Président du CDH de l'arrondissement de Waremme demandant à ce que le conseil communal désigne un mandataire apparenté au CDH en qualité d'administrateur de l'IILE, ce, suite aux accords conclus entre les fédérations des différents partis traditionnels ;

Vu la candidature de Monsieur Francis DEJON, Bourgmestre, membre du groupe ENSEMBLE ;

Considérant que Monsieur DEJON a fait une déclaration individuelle d'apparement au CDH ;

A l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Francis DEJON, mandataire apparenté au CDH en qualité d'administrateur de l'IILE pour la législature 2013-2018.

14. Construction d'ossuaires dans les 3 cimetières communaux – Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège a l'intention de faire aménager un ossuaire dans les 3 plus anciens cimetières mais qu'il est possible que la Région wallonne impose aussi l'aménagement d'un ossuaire dans le nouveau cimetière. Dans ce cas, le dossier sera à nouveau soumis au Conseil communal.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1^o a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier spécial des charges N° 2013-051 relatif au marché "Construction d'ossuaires dans les 3 cimetières communaux" établi par le Service Secrétariat communal ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 30.211,50 € hors TVA ou 36.555,92 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 878/723-60 (n° de projet 20120004) et sera financé par **fonds propres et subsides** ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

DECIDE :

Article 1er :

D'approuver le cahier spécial des charges N° 2013-051 et le montant estimé du marché "Construction d'ossuaires dans les 3 cimetières communaux", établis par le Service Secrétariat communal. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.211,50 € hors TVA ou 36.555,92 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 878/723-60 (n° de projet 20120004).

Article 4 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

CAHIER DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

TRAVAUX

AYANT POUR OBJET

"CONSTRUCTION D'OSSUAIRES DANS LES 3 CIMETIÈRES COMMUNAUX"

PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ

Pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Georges-Sur-Meuse

Auteur de projet

Service Secrétariat communal, Catherine Daems
Rue Albert 1er, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	215
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	215
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR	215
I.3 MODE DE PASSATION	215
I.4 DÉTERMINATION DES PRIX.....	215
I.5 FORME ET CONTENU DES SOUMISSIONS	215
I.6 DÉPÔT DES SOUMISSIONS.....	217
I.7 OUVERTURE DES SOUMISSIONS	217
I.8 DÉLAI DE VALIDITÉ	217
I.9 CRITÈRES D'ATTRIBUTION	217
I.10 VARIANTES LIBRES.....	218
I.11 CHOIX DE L'OFFRE	218
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES.....	219
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT.....	219
II.2 CAUTIONNEMENT	219
II.3 RÉVISIONS DE PRIX	219
II.4 DÉLAI D'EXÉCUTION.....	219
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT.....	220
II.6 DÉLAI DE GARANTIE.....	220
II.7 RÉCEPTION PROVISOIRE	220
II.8 RÉCEPTION DÉFINITIVE	220
III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....	221
ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE B : MÉTRÉ RÉCAPITULATIF	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Auteur de projet

Nom : Service Secrétariat communal

Adresse : Rue Albert 1er, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Personne de contact : Madame Catherine Daems

Téléphone : 04/259.92.51

Fax : 04/259.41.14

E-mail : catherine.daems@saint-georges-sur-meuse.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux, arrêté par l'arrêté royal du 26 septembre 1991.
5. Arrêté ministériel du 27 septembre 1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories relativement à l'agrément des entrepreneurs.
6. Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles formant le chapitre V du Titre III du Code sur le bien-être au travail.
7. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

Dérogations, précisions et commentaires

Néant

Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation d'attribution d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 24 décembre 1993 et à l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures.

Description du marché

Objet des Travaux : Construction d'ossuaires dans les 3 cimetières communaux.

Commentaire : L'entrepreneur est tenu de prévoir et de prendre les mesures adéquates pour que les matériaux soient conduits à pied d'oeuvre en temps utile, quelque soit l'état des voies de communication ou le mode de transport à employer.

Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter d'endommager les monuments funéraires. Tous les dégâts à ces divers éléments seront à sa charge.

Lieu d'exécution: Commune de Saint-Georges-Sur-Meuse, Rue Albert 1er, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Identité du pouvoir adjudicateur

Le Collège communal de la Commune de Saint-Georges-Sur-Meuse
Rue Albert 1er, 16
4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Mode de passation

Conformément à l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) de la loi du 15 juin 2006, le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

Détermination des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations faisant l'objet du marché ou qui comporte uniquement des postes à forfait.

Forme et contenu des soumissions

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le métré récapitulatif ou l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire

établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en EURO.

Les éventuelles réductions doivent toujours être décomptées du prix unitaire et ne sont pas indiquées séparément.

Visite des lieux

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

L'entrepreneur reconnaît, par le fait de la remise de son offre, s'être rendu sur place et connaître parfaitement l'emplacement, l'état et les abords du chantier, les possibilités d'approvisionnement des matériaux, de l'eau et de l'électricité nécessaire à tous les besoins de la construction.

Vous devez ajouter l'attestation correctement complétée en annexe à votre offre.

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. Conformément à l'arrêté royal du 20 juillet 2005 modifiant l'arrêté royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, les soumissionnaires employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la Sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisation O.N.S.S. pour le présent marché. La vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale.

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Agréation des entrepreneurs requise (catégorie et classe)

D6 (Marbrerie et taille de pierres) , Classe 1

Dépôt des soumissions

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier spécial des charges (2013-051) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, l'offre est envoyée à :

Le Collège communal de la Commune de Saint-Georges-Sur-Meuse
Service Secrétariat communal
Rue Albert 1er, 16
4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Le porteur remet l'offre à Madame Catherine Daems personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

La date limite d'introduction des offres sera mentionnée dans la lettre d'invitation à remettre offre.

Ouverture des soumissions

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, prenant cours le lendemain de la date limite d'introduction des offres.

Critères d'attribution

Des critères d'attribution n'ont pas été spécifiés. Après les négociations éventuelles, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière la plus avantageuse.

Variantes libres

Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes libres dans son offre. Ces variantes doivent toutefois être mentionnées à part et être motivées.

Aucune variante obligatoire n'est prévue.

Aucune variante facultative n'est prévue.

Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière la plus avantageuse.

Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte sans conditions toutes les clauses du Cahier spécial des Charges et renonce à toutes les autres conditions, y compris ses propres conditions de vente même lorsque celles-ci sont annexées à son offre. Toute réserve ou non respect de ces engagements concernant ces clauses ou dispositions engendre l'irrégularité substantielle de l'offre.

Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics est d'application, de même que les dispositions de l'annexe à cet arrêté royal relative au cahier général des charges, et ses modifications ultérieures.

Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des travaux se déroule sous le contrôle du Collège communal, représenté par le fonctionnaire dirigeant :

Nom : Madame Catherine Daems

Adresse : Service Secrétariat communal, Rue Albert 1er, 16 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Téléphone : 04/259.92.51

Fax : 04/259.41.14

E-mail : catherine.daems@saint-georges-sur-meuse.be

Le surveillant des travaux :

Nom : Monsieur Jean-Marie CRETON

Adresse : Service des Travaux, rue Solovaz, 24 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Téléphone : 04/259.92.75 et 04/259.92.76

E-mail : denis.pirard@saint-georges-sur-meuse.be

Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

Révisions de prix

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché.

Délai d'exécution

Le pouvoir adjudicateur n'a pas spécifié le délai d'exécution. Par conséquent, le soumissionnaire doit proposer lui-même un délai d'exécution dans son offre (en **jours ouvrables**).

Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à partir de la date de réception de la déclaration de créance et de l'état détaillé des travaux réalisés.

Le paiement du montant dû à l'entrepreneur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification mentionné ci-dessus.

Délai de garantie

Le délai de garantie pour ces travaux est de 12 mois calendrier.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire.

Réception provisoire

Lorsque l'ouvrage est terminé à la date fixée pour son achèvement, et pour autant que les résultats des vérifications des réceptions techniques et des épreuves prescrites soient connus, il est dressé dans les 15 jours de la date précitée, selon le cas, un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Lorsque l'ouvrage est terminé avant ou après cette date, l'entrepreneur en donne connaissance, par lettre recommandée, au fonctionnaire dirigeant et demande, par la même occasion, de procéder à la réception provisoire. Dans les 15 jours qui suivent le jour de la réception de la demande de l'entrepreneur, et pour autant que les résultats des vérifications des réceptions techniques et des épreuves prescrites soient connus, il est dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Réception définitive

Dans les 15 jours de calendrier précédant le jour de l'expiration du délai de garantie, il est, selon le cas, dressé un procès-verbal de réception définitive ou de refus de réception.

Description des exigences techniques

NOTES AUX ENTREPRENEURS :

L'entrepreneur adjudicataire est tenu de présenter avec sa remise de prix, son agrément dans le travail de la pierre bleue ou autre. Sous peine d'être écarté du marché.

L'entrepreneur est tenu de réaliser le balisage du chantier ou est exécuté le travail, prend contact avec les fossoyeurs à l'ouverture des monuments et ne peut en aucun cas travailler cimetière ouvert à la population pour certains travaux.

Un état des lieux avant et après les travaux sera dressé en présence de l'Echevin responsable des cimetières.

L'entrepreneur, doit avoir toutes les assurances requises pour réaliser les présents travaux.

1- CIMETIERE DE DOMMARTIN

-1-1 Monument ossuaire réalisé dans un monument de récupération

Cadastrée : A-1

Le démontage complet de la garniture existante en pierre bleue, dalle de fermeture, bordure

Enlèvement de toute trace de fixation, le nettoyage parfait des têtes en maçonnerie, le ragréage éventuel des maçonneries.

La pose d'un hourdis, soit en béton ou terre cuite sur l'ensemble, hourdis d'ép. 12 cm.

Une dalle de compression en béton armé d'une épaisseur de 12/15 cm. Dosé à 350 ou 400 Kg/m³.

Armature en treillis soudé.

Dans le hourdis et la dalle en béton armé est réalisé une ouverture de +/- 0,82 m. les coffrages et décoffrages nécessaires à la réalisation du présent travail.

En façade du monument, en soubassement, la pose d'une pierre bleue polie de +/- 4 cm, d'ép., le scellement et la fixation de celle-ci dans les règles de l'art et par tous moyens appropriés.

A la partie supérieure du monument la pose d'une bordure périphérique de 10x 15 cm. Posée sur chant, en pierre bleue polie.

La fourniture et la pose d'un trapillon de 0,82 x 0,82 m. sur la trémie d'accès au monument, la fixation, trapillon en acier galvanisé d'un type commerciale, il répond aux normes européennes « ANTI-ODEUR », il est muni d'un système de fermeture par cadenas, fournit avec le trapillon (3 clés)

A la tête du monument, la pose d'une stèle de récupération en pierre bleue, est comprise dans le présent travail : le démontage de la stèle récupérée sur une concession, à désigner par le fonctionnaire dirigeant, le sablage de celle-ci, la repose de la stèle sur le nouveau monument sa fixation dans les règles de l'art.

La fourniture et la pose d'une plaque commémorative

Plaque d'identification, elle sera en granit teinte « le gris clair » polie sur toutes les faces y compris les chants, elle portera à sa partie supérieure l'inscription « OSSUAIRE COMMUNAL » plaque de dimension 0,80 x 0,60 m. ép. 4/5 cm. Posée en oblique au pied du monument.

La pose sur toute la surface du monument d'un revêtement en pierre de Meuse de petit calibre, de teinte blanche, le mélange de pierre blanche et de pierre jaune clair est accepté.

MESURAGE : pour l'ensemble à la pièce

-Monument existant de dimension : 2,50 x 1,12 m.

-Hauteur hors sol : 0,70 m.

2 – CIMETIERE DE SAINT-GEORGES CENTRE (Vieux cimetière)

-2-2 -Création d'un monument ossuaire sur concession en pleine terre récupérée

Cadastrée : AS-39-40-41-42

Le démontage des garnitures des monuments de concessions en pleine terre

Les fouilles nécessaires en déblais et remblais à la profondeur de +/- 1,65 m.

En fond de fouille :

Un béton stabilisé de 400 kg/m³ en épaisseur : 15 cm

Une dalle en béton armé d'une épaisseur de : 18 cm.

L'armature en treillis soudé, 2 lits avec écarteur de h. 5 cm.

Le placement de 4 caveaux préfabriqués en béton dosé à 400 kg. /m³, vibré mécaniquement

Les caveaux préfabriqués sont d'une pièce, prévue pour 2 cercueils, épaisseur des parois 8cm.

Les caveaux peuvent être fournis en deux parties, assemblés les uns sur les autres, ils sont assemblés par baquet d'encastrement, module de +/- 2,35 x 0,99 m. (dimension extérieure)

La pose des dalles en béton fournies avec les modules, en ayant soin de laisser une ouverture de 82 x 82 cm. Minimum pour chaque module.

Sur les dalles en béton est coulée une dalle de compression en béton armé d'une épaisseur de 12 à 15 cm. D'épaisseur, même ouverture que dans les dalles.

L'armature en treillis soudé.

Folio 223

La pose d'une bordure périphérique de 10 x 15 cm. en pierre bleue posée sur chant, la fixation de celle-ci par tous moyens appropriés.

La fournitures et la pose de trapillon de 0,82 x 0,82 m. minimum , il est en acier galvanisé et répond aux normes Européenne « anti odeur » et est munis d'un système de fermeture par cadenas (3 clés)

La fixation du trapillon par tous moyens appropriés.

Le démontage, le sablage, et la pose d'une stèle de récupération à désigner par le fonctionnaire dirigeant, stèle posée à la tête du monument.

2 plaques pour identification de 1,50 x 0,90 m. de 5 à 6 cm. En granit poli de teinte gris clair,

Même travail que prévu à l'article ch. 1 art 1-1

La pose de pierre de Meuse sur la surface du monument, même travail que l'art. ch.1 art 1-1

Remblai des modules à l'aide de béton stabilisé.

Les modules ne peuvent en aucun cas avoir une ouverture de drainage, ils doivent être complètement étanches.

Tous travaux nécessaires de ragréage et de finition nécessaire à la réalisation du présent travail.

Mesurage : pour l'ensemble a la pièce

4 modules de +/- 2,35 x 0,90 m.

4 trapillons en acier galvanisé de 0,82 x 0,82 m.

2 plaques d'identification de 1,50 x 0,90 m

3 - CIMETIERE DE STOCKAY.

3-3 Démolition de deux monuments maçonnés existant

Cadastré : C 13 et U 28

Cet ouvrage comprend :

Le démontage de la garniture des monuments

C 13 de longueur 4,50 m. de largeur 1,01 m.

U 28 de longueur 2,60 m. de largeur 1,61 m.

La démolition des monuments

Le produit des démolitions peut être utilisé pour les remblais de la fosse

Le surplus de remblais en terre ou en briquillons par couche de 20 cm. Damage mécanique.

La mise à niveau des passages crée

MESURAGE : A la pièce

Démolition de de deux monuments existant : (4,50 x1,01m. et de 2,60 x 1,61m.)

-3-4 Création d'un monument ossuaire.

Création d'un nouveau monument.

Travail identique au monument prévu au Chapitre 2 – cimetière de SAINT –GEORGES

MESURAGE : pour l'ensemble a la pièce, comme à l'art : 2-2

-article : 5 Pour travaux imprévu et non vu, une somme de 10% et ajoutée au total des travaux, somme a justifiée en accord avec l'administration communale et le fonctionnaire dirigeant

Les entrepreneurs adjudicataire sont tenus de se rendre sur place pour leurs remises de prix.

15. Aliénation d'un hangar à l'ancien Service des Travaux, rue SOLOVAZ (lot 4) – Choix de l'acquéreur.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie, telle que publiée au Moniteur belge du 03/08/2005 et son erratum publié le 08/12/2005 ;

Vu sa délibération du 29/03/2012 marquant son accord quant au principe de la vente d'un hangar de l'ancien Service des Travaux rue SOLOVAZ, d'une superficie de 575 m² (lot 4) et en fixant les modalités ;

Vu sa délibération du 13 septembre 2012 marquant son accord quant à la proposition du Collège communal de relancer la procédure de vente relative aux lots 3 et 4 ;

Vu la délibération du Collège communal du 17/06/2013 contenant le rapport d'analyse des offres relatif au lot 4 reproduit ci-après :

« *Le Collège,*

Aliénation du hangar de l'ancien Service des travaux rue SOLOVAZ :

Vu la décision du Conseil communal du 29/03/2012 marquant son accord quant au principe de la vente de l'ancien Service des Travaux rue SOLOVAZ, 12 et de l'immeuble rue SOLOVAZ, 14 et des annexes (4 lots) et fixant les modalités de cette vente ;

Vu la décision du Conseil communal du 13 septembre 2012 marquant son accord quant à la proposition du Collège communal de relancer la procédure de vente relative aux lots 3 et 4 ;

Considérant que le Collège communal a mis en oeuvre les mesures de publicité suivantes :

- *parution d'une annonce sur le site IMMOWEB ;*
- *affichage de l'avis de vente, à front de la voirie, du 24/04/2012 au 02/07/2012 ;*

Vu les offres parvenues au Collège communal :

- a) *Lot 4 : immeuble repris en bleu sur le plan, d'une contenance approximative de 575 m² :*
 - *Une offre du 21/06/2012 de Monsieur Edmond BOUVEROUX, domicilié rue du Potay, 20 à 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, d'un montant de 17.500 €.*
 - *Une nouvelle proposition du 13/06/2013 de Monsieur Edmond BOUVEROUX, domicilié rue du Potay, 20 à 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, d'un montant de 22.000 € ;*

Considérant que l'offre du 13/06/2013, bien qu'inférieure à l'estimation (entre 35.000 et 37.000 €), est à prendre en considération étant donné que la parcelle dont question est enclavée et que seul Monsieur BOUVEROUX possède un accès par le chemin privé dont il est propriétaire situé à côté ;

Considérant que l'on n'a pas reçu d'offre plus intéressante ;

A l'unanimité :

DECIDE de proposer au Conseil communal de vendre :

- *Le lot 4 : immeuble repris en bleu sur le plan, situé rue SOLOVAZ, dans les anciens bâtiments du Service des Travaux, d'une contenance approximative de 575 m² à Monsieur Edmond BOUVEROUX, domicilié rue du POTAY, 20 à 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, pour la somme de **22.000 €** «*

Considérant que la proposition du Collège communal est pertinente et dûment motivée ;

Considérant qu'il convient de se rallier à cette proposition ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- D'aliéner :
- Le lot 4 : immeuble repris en bleu sur le plan, situé rue SOLOVAZ dans les anciens bâtiments du Service des Travaux, cadastré section A, n°1677R2 partie, d'une contenance approximative de 575 m² à Monsieur Edmond BOUVEROUX, domicilié rue du POTAY, 20 à 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, pour la somme de **22.000 €**

16. Aliénation de l'ancien presbytère de DOMMARTIN. Décision de principe. Fixation des modalités de vente.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie, telle que publiée au Moniteur belge du 03/08/2005 et son erratum publié le 08/12/2005 ;

Vu la proposition du Collège communal d'aliéner l'ancien presbytère de DOMMARTIN ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'arrêter les modalités de la vente envisagée ;

Vu l'estimation de la valeur vénale de ce bien réalisée par le Notaire Louis le Maire en date du 13 mai 2013 ;

Considérant que le Notaire estime que l'immeuble a une valeur de l'ordre de 75 à 80.000 € ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- De marquer son accord quant au principe de la vente de l'ancien presbytère de DOMMARTIN, cadastré section A n° 539/N.
- De recourir à la vente de gré à gré avec publicité ;
- De fixer le prix minimum de la vente du bien à 75.000 €.
- D'affecter le produit de la vente aux travaux d'amélioration de la piscine.

En vertu de l'article L1123-23, 2° du CDLD, le Collège communal est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

17. Aliénation des parcelles de terrain situées rue BAILESSE, cadastrées section C, n°549/P et 549/R. Décision de principe. Fixation des modalités de la vente.

Monsieur le Bourgmestre explique que plusieurs pistes existent quant à ce terrain : vente pure et simple, partenariat public-privé, permis d'urbanisation.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie, telle que publiée au Moniteur belge du 03/08/2005 et son erratum publié le 08/12/2005 ;

Vu la proposition du Collège communal d'aliéner les parcelles de terrain situées rue BAILESSE, cadastrées section C, n°549/P et 549/R ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'arrêter les modalités de la vente envisagée ;

Vu l'estimation de la valeur vénale de ce bien réalisée par le Notaire Pierre POISMANS en date du 04 avril 2013 ;

Considérant que le Notaire estime que la partie à bâtir, d'environ 3.000 m² a une valeur de l'ordre de 180.000 € et que le restant, soit environ 1.669 m² en zone de culture, a une valeur de 4.172,50 € ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- De marquer son accord quant au principe de la vente des parcelles de terrain situées rue BAILESSE, cadastrées section C, n°549/P et 549/R ;
- De recourir à la vente de gré à gré avec publicité ;
- De fixer le prix minimum de la vente du bien à 180.000 € pour la partie à bâtir et à 4.172,50 € pour la partie en zone de culture ;
- D'affecter le produit de la vente aux travaux d'amélioration de la piscine.

En vertu de l'article L1123-23, 2° du CDLD, le Collège communal est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

18. Instauration d'un système de chèques-commerces. Décision.

Madame HAIDON estime que soutenir le commerce de proximité est une bonne initiative mais elle se demande si tous les groupements seront à même d'utiliser les chèques reçus de la commune à titre de subside dans les commerces locaux.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'ils pourront les utiliser par le biais des membres du comité.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la volonté du Collège communal d'instaurer un système de chèques-commerces ;

Attendu que le principe est de remettre en guise de cadeaux ou de subsides aux groupements non plus un chèque à échanger contre de l'argent liquide auprès d'une institution financière (primes de naissance, noces d'or, de diamant, de brillant, ...) ou de l'argent liquide aux groupements qui se voient octroyer un subside forfaitaire annuel de 125 €, mais bien un ou des chèques-commerces d'un montant nominal de 25 € en vue d'effectuer des achats chez les commerçants actifs sur le territoire communal et qui ont souscrit au système ;

Attendu que la commune rachètera ces chèques aux commerçants au montant de 24 €, l'écart d'un euro étant destiné à couvrir les frais inhérents au système ;

Considérant qu'il convient de charger le Collège communal de la mise en œuvre du système ;

A l'unanimité :

Adopte l'instauration d'un système de chèques-commerces et charge le Collège communal de sa mise en œuvre.

19. Conseil Consultatif Communal des Aînés. Désignation des membres. Adoption.

Madame HAIDON trouve regrettable l'absence de représentants communaux alors que lors de la précédente législature, il y en avait trois dont un de la minorité.

Madame VAN EYCK répond que la représentation communale n'est plus prévue par le nouveau décret.

Monsieur le Bourgmestre déclare que le Collège communal examinera la question de la représentation communale et qu'on évoquera à nouveau ce point lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le Conseil ;

Vu l'article L1122-35 du CDLD ;

Vu la circulaire du 02 octobre 2012 du Ministre des Pouvoirs locaux de la Wallonie portant sur l'actualisation du cadre de référence proposé par la circulaire du 23 juin 2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs des aînés ;

Vu qu'en séance du 27 février 2013, le Conseil communal a chargé le Collège communal de lancer un appel public à candidatures en vue du renouvellement du Conseil Consultatif des Aînés pour la législature 2013-2018 ;

Vu l'appel à candidature du 07 mars 2013 en vue de la constitution d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Considérant que 15 candidatures ont été reçues et que tous les candidats répondent aux conditions énoncées dans l'appel ;

Considérant la proposition du Collège communal de n'écarter aucune candidature ;

Vu qu'il convient en outre d'approuver la désignation d'un représentant de l'administration communale n'ayant pas de voix délibérative ;

Vu la proposition du Collège communal de désigner Madame Marie VAN EYCK – GEORGIEN, Echevine des Aînés, en qualité de représentante de l'administration communale ;

A l'unanimité :

- a) **Adopte** la désignation des 15 Aînés suivants pour siéger au Conseil Consultatif Communal des Aînés :

NOM	PRENOM	ADRESSE	N°	CP	COMMUNE
AMATO	Concetta	Clos des Blés	1	4470	SAINT-GEORGES
ANDRIEUX	Monique	Chaussée Verte	145	4470	SAINT-GEORGES
ANTICO	Miriana	rue Neuve	6	4470	SAINT-GEORGES
BATAILLE	Annie	rue de la Bourse	158	4470	SAINT-GEORGES
CRAEN	José	rue Yernawe	41	4470	SAINT-GEORGES
DUBOIS	Dany	rue Basse Marquet	68	4470	SAINT-GEORGES
FOSSOUL	Joseph	rue Croix Hencotte	6	4470	SAINT-GEORGES
GYNSTERBLOM	Josiane	rue J. Wauters	88	4470	SAINT-GEORGES
HABRAN	Irène	Bld des Combattants	75	4470	SAINT-GEORGES
HADON	Henri	rue du Cimetière	5	4470	SAINT-GEORGES
HOCK	Thierry	rue du Centre	83	4470	SAINT-GEORGES
MATHIAS	Charlette	rue du Cimetière	5	4470	SAINT-GEORGES
MULE	Calogero	Clos des Blés	1	4470	SAINT-GEORGES
REMY-PAQUAY	Walthère	rue Albert 1 ^{er}	21	4470	SAINT-GEORGES
WILLEMS	Gilbert	rue du Cimetière	37	4470	SAINT-GEORGES

- b) **Approuve** la désignation de Madame VAN EYCK – GEORGIEN en qualité de représentante de l'administration communale.

- c) **Marque son accord** quant à la sollicitation éventuelle par le Conseil Consultatif Communal des Aînés de personnes-ressources sans voix délibérative émanant des

services suivants : Administration, Services d'aide aux familles actifs sur le territoire de la commune, Institutions d'hébergement pour personnes âgées, Institutions de soins, Services de transport, Services et travaux publics, ou tout autre service communal ou intercommunal que le Conseil Consultatif jugerait pertinent de solliciter.

POINTS INSCRITS PAR LE GROUPE ECOLO :

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour par les groupes d'opposition, Monsieur le Bourgmestre insiste pour que chaque point soit accompagné d'une note explicative et précise que cette observation concerne un peu le groupe ECOLO et beaucoup le groupe CIT+PS.

a) *Taxe sur l'enlèvement des immondices*

Les contribuables qui ont 3 enfants à charge et plus au premier janvier de l'exercice bénéficieront d'une exonération automatique de 20 € calculée par l'Administration communale sur la partie forfaitaire. Adoption.

Monsieur SALMON explique que d'après le règlement taxe en vigueur, pour bénéficier de l'exonération, une attestation de la caisse d'allocations familiales doit être fournie et que la suppression de cette obligation simplifierait la tâche des familles nombreuses.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'en l'absence de cette attestation, il est impossible de vérifier si les enfants inscrits dans le ménage sont encore tous à charge du chef de ménage.

Monsieur SALMON déclare que d'après ses informations, certaines communes pratiquent une exonération sans réclamer d'attestation et que le groupe ECOLO va prendre de plus amples renseignements à ce sujet.

b) *Le site internet communal peut-il contenir une publicité pour un commerçant ? Quelles sont les conditions d'accès à cet espace public ? Information.*

Monsieur BELTRAN demande s'il est normal que le site internet contienne une publicité pour un commerçant.

Monsieur le Bourgmestre explique, qu'en présentant cette publicité, on visait l'annonce d'une manifestation spectaculaire organisée par ce commerçant. Il ajoute qu'il sera plus vigilant à l'avenir.

Monsieur SALMON suggère la mise sur pied d'un comité de regard en ce qui concerne le contenu du site internet.

Monsieur le Bourgmestre répond que ce n'est pas possible, vu la grande réactivité dont il faut faire preuve pour l'insertion d'annonces sur le site.

c) *Sécurité routière.*

- *Qu'en est-il de la réflexion à propos de la sécurité de la rue Eloi Fouarge ? A-t-on demandé une étude sur la question aux services compétents ? Information.*

Monsieur le Bourgmestre attend toujours la réponse de la police administrative de la Zone de police, ce service devant fournir une analyse. Il précise avoir rencontré le Conseil communal des enfants avec la police afin d'envisager des solutions.

Monsieur SALMON demande si les conseillers communaux ont la faculté de consulter la police administrative à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre répond par l'affirmative tout en précisant que la police ne leur donnera pas une réponse officielle.

- *Y a-t-il un calendrier prévu pour l'entretien des marquages au sol ?*

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il y a du retard au niveau du marquage au sol en raison des conditions climatiques et des réparations qu'a dû subir le camion du Service des travaux.

Monsieur BELTRAN demande si un calendrier a été fixé.

Monsieur ROUFFART répond que l'on réalise souvent les passages pour piétons en août.

Monsieur SALMON préconise qu'on rafraîchisse les passages tous les 6 mois car il s'agit d'une priorité en matière de sécurité.

POINTS INSCRITS PAR LE GROUPE CIT+PS :

a) ***Demande d'information concernant la perception de la taxe « égouts + immondices ».***

Madame HAIDON demande pourquoi les perceptions 2012 et 2013 sont aussi proches.

Monsieur le Bourgmestre indique que précédemment, la taxe a été enrôlée tardivement et que l'on a intérêt à enrôler plus tôt dans l'année les taxes. Il ajoute que dans un souci de rationalisation au niveau de l'envoi des avertissements-extraits de rôle, on a groupé 3 rôles.

Madame HAIDON fait remarquer qu'il aurait peut-être été judicieux d'informer la population et qu'il faut aussi pouvoir entendre que certaines personnes éprouvent des difficultés pour payer ces taxes.

b) ***Demande d'intervention concernant la voirie des Acacias.***

Le point est retiré à la demande du groupe CIT+PS.

c) ***Demande de renseignements concernant l'attribution d'un marché de service « plantation ».***

Madame HAIDON indique que d'après ce qu'elle a lu en consultant les pièces, la garantie donnée par l'adjudicataire est conditionnée par un arrosage correct des plantations par les services communaux. Elle demande si on ne dispose pas d'ouvriers communaux capables d'effectuer les plantations.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il faut aussi entretenir les sentiers et qu'il n'est pas possible que les ouvriers prennent tout en charge.

Madame HAIDON fait remarquer que les procès-verbaux des collèges ne sont plus disponibles depuis octobre 2012, hormis 5 de 2013.

- d) ***Demande de désignation des membres du comité de relecture du bulletin communal.***
- e) ***Demande de création d'un comité de relecture du site internet.***

Monsieur le Bourgmestre déclare que s'il s'agit d'un comité politique, il s'y oppose formellement. Il invite Madame HAIDON à lire le CDLD.

Madame HAIDON demande qu'il soit acté que le site internet n'est pas à jour au niveau de la représentation politique de la minorité alors que les informations ont été fournies depuis des mois.

Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il n'y aura plus de comité de relecture du bulletin communal et qu'il est loisible à Madame HAIDON de le signaler à la tutelle.

INFORMATIONS :

- 21/09/2013 : Salon des nouveaux habitants regroupant les services communaux et les associations à la Maison des jeunes.
- Monsieur le Bourgmestre a reçu diverses communications téléphoniques de parents offusqués d'avoir reçu une propagande pour « Projets citoyens » dans les bulletins scolaires des enfants du primaire de l'Athénée royal.

Monsieur le Bourgmestre clôt la séance à 22h45.

Par le Conseil,
La Secrétaire communale,
Catherine DAEMS.

Le Bourgmestre,
Francis DEJON.